



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, Le VINGT NEUF JUIN à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Procurations : 1 ; Votants : 15 ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 JUIN 2023

PRESENTS : RUBIN Nicolas, DAVID Frédéric, BUTTOUDIN Jérôme, VUARAND Dominique, GRILLET-MUNIER Sophie, BRESSOUD Ombeline, TRINCAZ Marie, VESIN Jean-Pierre, PICCOT Cécilia, MAXIT Monique, DAVID Gabrielle, THOULE Ludovic,

MARCHAND Franck, arrivé à 19h07. Prend part au vote à partir de la délibération n°03-0623

MAXIT Gerard, absent excusé

Mme ROQUIGNY Catherine donne procuration à M. BUTTOUDIN Jérôme

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Secrétaire de séance désigné : Mme Cécilia PICCOT

2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES.....	2
DELIBERATION N°01-0623 - EMPRUNT BUDGET PATRIMOINE -	
DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE	2
3. RESSOURCES HUMAINES	2
DELIBERATION N°02-0623 - CREATION DE POSTES.....	2
DELIBERATION N°03-0623 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.....	4
3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT.....	5
DELIBERATION N°04-0623 - VENTE TERRAIN COMMUNAL - LE PIERRE AUX	
LOUPS - PLAINE DRANSE.....	5
4. INFORMATIONS.....	6
4.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au	
Maire	6
4.1.1 Décisions du Maire.....	6
4.2 Informations sur les activités des commissions communales.....	7

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MAI 2023

A l'unanimité le compte rendu de la séance est approuvé.

2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES

DELIBERATION N°01-0623 - EMPRUNT BUDGET PATRIMOINE - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Selon la délibération du 29 mai 2020, le Conseil avait donné délégation au maire pour conclure des emprunts dans la limite de 2 000 000 €,

Avec le projet d'acquisition du Stella sur le budget patrimoine, le besoin de financement se situe à hauteur de 3 360 000 € intégrant les frais annexes. Le Maire précise que la commune est en cours de négociation avec le ministère des finances, vendeur du bien, pour faire diminuer le prix d'acquisition.

Afin de faciliter les démarches administratives et les négociations, M. le Maire sollicite le conseil municipal pour lui donner une délégation spécifique sur ce dossier, à savoir :
Mener jusqu'à son terme la négociation du prix de vente avec le vendeur dans la limite de 3 360 000 €

Et Mener les négociations jusqu'au terme de sa signature, l'emprunt à conclure avec l'établissement bancaire qui aura été retenu par la commission finances dans l'enveloppe maximale précitée.

Le conseil charge M. le Maire de conclure et signer le contrat de prêt selon les meilleures conditions financières et pour lesquelles il s'appuiera sur l'avis de la commission finances.

M. le Maire précise qu'il était en visio pour négocier

→ A l'unanimité, le conseil donne délégation au Maire pour mener les négociations liées à l'achat et au financement du bâtiment « le Stella ».

3. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°02-0623 - CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose de procéder à la création de postes au sein des différents services municipaux :

Service	Temps	Prise d'effet	Conditions d'embauche	Autres informations	Ref delib
Centre de loisirs	39h	Entre juillet et fin aout	3 contrats de durée variable pour stagiaires BAFA	Renfort été	02-0623-1

			1 ^{er} echelon du Grade adjoint d'animation		
Animations	39h	Juillet - aout	1 ^{er} grade d'agent d'animations	Renfort été, mis à disposition de l'OT, services animations, valorisé en subvention en nature	02-0623-2
Service patrimoine	39h	Juillet aout	Agent du patrimoine 1 ^{er} grade	Renfort été sur accueil vieille douane et en remplacement après sur le poste de Romain asensio qui quitte la commune au 28/08	02-0623-3
Service technique	39h	Juillet Aout	Agent ST polyvalent affecté aux bâtiments et espaces verts principalement	Renfort été	02-0623-4
Petite enfance	18 mois Alternance	Sept 2023	Contrat d'apprentissage sur le poste d'auxiliaire puéricultrice	Rémunération encadrée selon l'âge à l'embauche Mlle Domyno Charreton	02-0623-5
Enfance	32h hebdo	Sept 2023	Contrat DD - grade adjoint d'animation	Demande de la commission enfance - temps réparti entre fonction atsem le matin sur la création de classe et le reste en secrétariat mutualisé pour le pôle enfance (crèche,	02-0623-6

				cantine, centre de loisirs)	
Police municipale	Temps complet - 39h	Des que possible	CDD - grade adjoint administratif sur la fonction ASVP	Remplacement de M. Acosta qui a demandé sa mutation	02-0623-7
Ecole de musique				Rentrée scolaire 2023/2024	02-0623-8
Ressources humaines	24 mois	Oct 2023	Contrat d'apprentissage en management des ressources humaines	Rémunération encadrée selon l'âge à l'embauche Mlle Elise Desuzinge	02-0623-9

Le Conseil est invité à statuer sur les créations de poste ci-dessus et à autoriser le Maire à signer les contrats de travail aux conditions énoncées.

Parmi certains agents qui seront recrutés cet été et en fonction de leur engagement au sein des services, certains postes pourraient être prolongés jusqu'à la mi- nov. Cas du poste au service technique

Coût des postes saisonniers supplémentaires : 11 200 €

→ A l'unanimité, le conseil approuve la création de ces postes et charge le Maire de procéder au recrutement dans ls conditions sus-mentionnées.

DELIBERATION N°03-0623 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

M. MARCHAND, arrive à 19h07

Monsieur le Maire expose que plusieurs fautes (telles plusieurs atteintes au règlement intérieur, cumul d'activité non déclarée et manquement à l'obligation de loyauté ont amené au désaccord entre Monsieur Thibaud DE METZ et la collectivité qui entendait poursuivre une procédure disciplinaire à son encontre.

Les parties ont cependant décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend, solution qui apparaît comme la meilleure à tous points de vue pour la commune (évite des frais d'avocat, du temps perdu, et permet surtout d'accélérer le départ anticipé de l'agent à moindre frais...).

Des pourparlers ont donc eu lieu entre nos avocats respectifs et chacun d'entre nous, avons accepté des concessions réciproques conformément aux articles 2044 à 2052 du Code Civil, et ont conduit au projet de protocole transactionnel. Ces accords mettent fin aux contentieux existants et à venir.

Les parties ont ainsi convenu de :

- Ne pas adopter de sanction disciplinaire à l'égard de Monsieur Thibaud DE METZ ;
- De régler la somme de 10.960,00 €, en ce compris 8.960,00 € au titre de la perte de revenus liée à la période de suspension de fonctions prise à titre conservatoire, ainsi qu'au retrait de cette décision, et 2.000,00 € pour la participation aux frais juridiques ;
- De laisser à disposition et dans les mêmes conditions le logement sis 1196 Route de Thonon, 1er étage, « Le Chalet Beau Regard », et mis à disposition de Monsieur Thibaud DE METZ par convention du 29 août 2022 et ce jusqu'au 31 juillet 2023 ;

En échange, M. De Metz s'engage :

- A quitter le logement au 31/07/2023 et à payer 200 € d'indemnité par jour de retard
- A démissionner au 30 juin 2023 (son contrat courait jusqu'en sept 2025)
- A ne pas dénigrer la collectivité ni de son fait ni de celui de son entourage familial ou amical, au risque de devoir payer 5000 € d'indemnité par dénigrement constaté et avéré.

Cette même indemnité pèse aussi sur la collectivité, ses élus et ses agents. Les termes du dossier de licenciement devront être tenus secrets.

Le protocole transactionnel est joint à la présente délibération mais il n'est pas communicable au public.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

→ A l'unanimité, le conseil prend acte des termes du protocole proposé et autorise le Maire à le signer et à finaliser la démarche.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

DELIBERATION N°04-0623 - VENTE TERRAIN COMMUNAL - LE PIERRE AUX LOUPS - PLAINE DRANSE

M. le Maire expose à l'assemblée que la SCI la Pierre au Loup, propriétaire restaurant la Pierre au Loup, situé au lieu-dit « Plaine-Dranse » sollicite la régularisation de l'emprise foncière de son établissement.

En effet, sur la base du projet de division établi par le cabinet CANEL - géomètres experts, il ressort qu'une partie du restaurant empiète sur la parcelle communale, cadastrée - section B - n°2104, pour une surface de 96 m² conformément au plan annexé.

Il est précisé que ce terrain, n'étant pas affecté à un service public, fait partie du domaine privé communal.

En cohérence avec les précédentes ventes réalisées dans des cas similaires, sur le secteur de Plaine-Dranse, il est proposé de consentir cette cession au prix de 341 €/m²

Il est précisé qu'à la demande du notaire de l'acquéreur, cette cession se ferait sous la forme d'une vente à terme, dans laquelle la commune serait payée après la vente du restaurant à un nouvel acquéreur.

Il est précisé que ce terrain, n'étant pas affecté à un service public, fait partie du domaine privé communal.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de céder ce terrain, il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le principe de vente de la parcelle cadastrée - section B n°2104, d'une surface de 96m² au prix de 32 736 € soit 341 €/m² conformément au plan de géomètre;
- D'APPROUVER la cession du bien sous forme de vente à terme conformément au projet d'acte notarié joint en annexe
- AUTORISER M. le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la formalisation de cette vente.

→ A l'unanimité, le conseil approuve la cession et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches administratives pour la finaliser.

4. INFORMATIONS

4.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

4.1.1 Décisions du Maire

N°ordre	Date	Objet
2023-004	17/03/2023	DEMANDE DE SUBVENTION - REAMENAGEMENT SITE DU LAC DE VONNES
2023-005	11/04/2023	REVISION DE LOYER - TAUX IRL
2023-006	25/4/23	DEMANDE DE SUBVENTION - CDAS - RENOVATION EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE
2023-007	25/04/2023	DEMANDE DE SUBVENTION - CDAS - AMENAGEMENT ETAGE CABINET MEDICAL
2023-008	31/05/2023	CINEMAS - TARIFS DES SÉANCES ET VENTE DE CONFISERIES / BOISSONS
2023-009	04/05/2023	TARIFS PARTICIPATION VOYAGE FETE DES MERES 2023
2023-010	15/05/2023	REGIE CULTURE ET PATRIMOINE : NOUVEAUX TARIFS DE LIVRES
2023-011	24/05/2023	DEMANDE DE SUBVENTION - Création piste forestière parcelle 16/43
2023-012	30/05/2023	CDAS 2023 - PANNEAUX LUMINEUX

4.2. Informations sur les activités des commissions communales

Les présidents des commissions communales exposent autant que de besoin, aux fins d'informations des membres du Conseil, les sujets traités par leurs commissions sur la période écoulée depuis la dernière réunion du Conseil municipal en date du 16 mars dernier.

Un exposé sommaire est éventuellement fait oralement en séance et retranscrit dans le PV du conseil municipal.

Ci-dessous le calendrier des évènements à venir : certaines dates sont susceptibles d'être encore modifiées.

Jusqu'au 30 juin	Inscription transport scolaire
30-juin	Remise des cadeaux de fin d'année école par municipalité
30-juin	Fête de l'école
05-juil	Kermesse crèche
14-juil	Fête nationale
22 - 23 Juillet	Cyclo sportive la Châtel Chablais Léman Race
06-août	Saint laurent
11 au 13 août	Coupe de France VTT DH
20-août	Belle dimanche
04/09	Rentrée scolaire - remise cadeau Petite section maternelle
16 au 17 Septembre	Coupe du Monde ENDURO VTT
Septembre - attente de date	Médaille retraités et travail SAEM, commune, Chatel resa et Chatel tourisme
03-oct	Après-midi théâtre pour les anciens
08-oct	Rando rose
14-15 octobre	fête des pères (proposition)
11-nov	Commémoration de la victoire et de la Paix, armistice du 11 novembre 1918
09-déc	Photo des années 3
10-déc	Repas des anciens

Informations sur l'aménagement test de l'aire de stationnement pour les VTTistes : aménagements SAEM et commune concernant un bloc sanitaire douche et WC, un BBQ pour éviter les dégradations du bitume et de la forêt environnante, tables de pique-nique, règlement intérieur via un arrêté de police municipale (en cours de finalisation) Voir en PJ les affiches qui seront installées sur le site pour expliquer les règles de vie. Ce travail a été aussi fait en lien avec l'équipe du pôle com val média.

Commission enfance : proposition pour la rentrée prochaine de passer le prix du repas de 4.20 à 4.50 € pour le tarif au mois, tarif n'ayant jamais été revalorisé depuis 2015. La commune abonde le prix du repas à hauteur de 60 %, le reste est à la charge des familles. Près de 30 000 repas annuels sont servis chaque année par nos cuisiniers.

Parking souterrain payant à compter du 30 juin jusqu'au 31 août. Un bilan sera fait par la commission finances pour évaluer cette mesure. M. Marchand demande combine coute par ex une semaine de 6 jours. Il est répondu : 26 euros les 6 jours. Pour la saison 75 €.

Multipass : toutes les familles de Chatel ayant leur enfant scolarisé à l'école primaire et au collège sont éligibles au dispositif de soutien au titre de la politique sportive en faveur de la jeunesse. Coût de l'opération : 1650 euros ; opération très réussie car à ce jour 84 enfants sont venus retirer leur pass. Une enquête sera faite en fin d'été.

M. Vesin nous rend compte du suivi du programme de l'espace valléen géré par la CCPEVA et nous précise qu'aucun de nos dossiers présentés n'a été retenu. M. le Maire demande qu'un point soit fait avec la CCPEVA.

Mme Roquigny a livré des points d'information par le biais de M. Buttoudin qui les exposent en séance :

Commission affaires sociales : les 3 médecins ont été reçus le 22 juin, en présence de Mr le Maire et de Stéphane Condevaux .

Afin de pérenniser des services médicaux de qualité à Châtel, soutenir les besoins médicaux des populations habituelles et touristiques, promouvoir des services d'urgence traumatiques et des services de radio de proximité, La commission devait s'assurer qu'un projet d'extension du cabinet médical répondait à leur demande et a rencontré les médecins intéressés pour conforter leur adhésion à un projet en deux temps :

Été 2023 : Réfection du 1^{er} étage pour une mise à disposition au 1.12.2023 .Un plan a été proposé et a reçu à l'unanimité, leur accord.

2024 une réfection des cabinets en algeco en salles pérennes , durables et opérationnelles pour les médecins et les patients , le tout dans une architecture intégrée dans notre paysage.

Après l'accord des médecins présents et à venir (2 autres arriveront cet hiver) la commission travaux peut intervenir.

Depuis le 21.06 Le plan canicule est activé et les équipes ont les mêmes consignes préfectorales .que l'an passé.

Commission patrimoine et culture :

Romain Asensio n'occupera plus son poste à compter du 28.08 il change de région pour raisons personnelles

Le service cinéma adhère cet été au multipass.

Le Morclan sera libéré au 30.09 et dès le 1.09 il sera déménagé et vidé suite à la dénonciation du bail qui a été faite par la commune;

Le service culture et patrimoine a élaboré son calendrier d'offres touristiques pour cet été.

La bibliothèque de Châtel participera au festival du livre « Libre comme l'Art » à Abondance.

Mme BRESSOUD Ombeline demande si la médecine du travail peut être relogée sur Châtel. M. le Maire propose la maison chatelane de façon provisoire. Car l'intérêt de la station est de trouver un local central pour la vallée et surtout les nombreux

DSP centre nautique :

Une inspection a eu lieu pour définir les « restes à réaliser avant la fin de la DO

En 2024 les 10 ans de l'établissement seront célébrés (date à confirmer :22 ou 23 juin 2024 ?)

Commission travaux :

Points d'apports volontaires : la dernière phase va être entamée sur la commune. Le Maire annonce que la compétence sur les OM sans prendre en compte le génie civil pour leur installation

Réfection étanchéité parking SAEM

Façade devant Schuss

Terrassement salle, AO lancé et les travaux vont commencer en septembre

Aménagement VTT à Pré la Joux test cette année

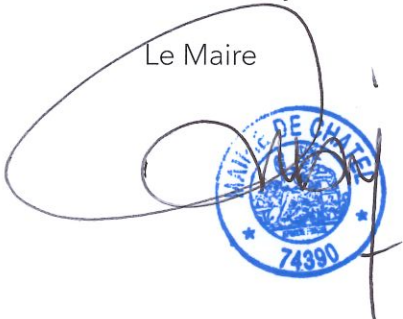
Lac de Vannes avance bien

Etude de zone pour déposer des déchets inertes

Question de la vocation du garage Premat ? Les pompiers ne s'installeront pas sur ce site ; le site vers intermarché sur La Chapelle serait plutôt privilégié, cette commune va revoir son PLU pour imaginer la nouvelle caserne centrale au niveau de la vallée d'Abondance. Du coup il faut réfléchir à la vocation de ces locaux (les pompiers de Châtel quand il y aura la nouvelle caserne et le garage Premat. M. le Maire demande aux élus de réfléchir et de donner des idées d'aménagement de ces différents locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 19h52.

Le Maire



Le secrétaire de séance
Cécilia PICCOT

